
Au conseil communal de Crissier

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis:

**17 / 2016-2021 Demande de crédit d'étude relative à la requalification de la place
Frédý Girardet**

Madame la présidente,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

La commission chargée de l'étude du préavis 17 / 2016-2021 s'est réunie le 6 mars 2017; elle était composée de:

Mme Joan Oswald	CDC
Mme Tatiana Rezso	CDC
Mme Lucie Gonet	PS
M. Giuseppe Dalla Valle	CDC
M. Daniel Durussel	ROLC
M. David Metzger	PS
M. Pascal Gruffel	ROLC – président-rapporteur

M. Stéphane Rezso, Syndic, M. Jacques Liaudet, Chef de service et M. Emmanuel Graz du bureau d'architectes paysagistes Hüsler & Associés ont présenté ce préavis et ont répondu à toutes les questions des membres de la commission. Celle-ci remercie la délégation pour la clarté de leur présentation et de leurs réponses.

1. Préambule

En guise d'introduction, M. Rezso, Syndic, précise que l'article paru dans le 24 heures du 3 mars 2017 concernant les travaux envisagés à la Place Girardet, dont la demande de crédit d'étude est l'objet de ce préavis, résulte d'informations données par la municipalité à la demande de la journaliste à la suite de la publication du préavis.

M. Graz du bureau d'architectes Hüsler & Associés mandaté pour l'étude d'avant-projet nous a fait une présentation similaire à celle faite à la commission d'urbanisme le 22 novembre dont le rapport est annexé au préavis. La variante retenue consistant à créer une zone de rencontre dans l'espace compris entre les façades des bâtiments bordant la place permettra entre autres

de valoriser les bâtiments du restaurant de l'Hôtel de Ville et la Pinte communale par un éclairage spécifique, de créer des terrasses pour la pinte et la boulangerie, de mettre en place une arborisation structurante et de créer une place de dépose non matérialisée pour environ 3 voitures devant l'Hôtel de Ville et 2 places de dépose non matérialisées du côté de l'actuelle boulangerie.

2. Discussion

Dans la variante proposée, les rues du Centre et de Cossonay ne sont pas intégrées à la zone de rencontre et la séparation entre la place et une route sur laquelle le trafic pendulaire est en constante augmentation ne consisterait qu'en une légère bordure; la sécurité des usagers de la zone de rencontre ne serait pas optimale. L'extension de la requalification aux rues de Cossonay et du Centre au niveau du carrefour permettrait d'améliorer la sécurité et contribuerait à la modération du trafic dans cette zone.

La fontaine sera conservée, mais dans la variante proposée, elle serait déplacée afin que son écoulement se fasse dans la direction de la pente et son toit serait supprimé afin qu'elle soit en harmonie avec l'aspect moderne de la place.

La question de la place du traditionnel sapin de Noël n'a pas été abordée dans cette pré-étude.

La suppression des places de parc se trouvant au sud de la parcelle 875 permettrait d'augmenter la taille de la place. La municipalité ne veut pas supprimer ces places d'une part car elles sont utilisées par les clients des médecins et physiothérapeutes se trouvant dans le bâtiment rue du Centre 2, et d'autre part cette zone doit permettre l'accès à un futur éventuel garage/parking souterrain privé.

La participation éventuelle des propriétaires des parcelles bordant la place n'a pas encore été négociée.

3. Vœux de la commission

Vœux n°1

La commission, à son unanimité, demande que la requalification de la place Frédy Girardet soit étendue à l'entier du carrefour et incluse la rue de Cossonay-rue du Centre, ce qui rejoint une préconisation de la commission d'urbanisme.

Vœux n°2

L'unanimité de la commission désire que la participation financière des propriétaires des parcelles touchées par ce projet de requalification soit négociée avant le dépôt du préavis concernant le crédit de construction.

Vœux n°3

La commission dans son ensemble considère pertinent la présence de plusieurs de ses membres dans le futur éventuel préavis de construction afin d'assurer la continuité des réflexions.

4. Conclusion

Après délibération, la commission, à l'unanimité, décide de proposer au Conseil communal d'accepter le préavis selon la proposition de la Municipalité et de voter les conclusions contenues dans le préavis.

Crissier, le 20 mars 2017

Pour la Commission,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Gruffel', written over a horizontal line.

Pascal Gruffel. président-rapporteur